

**Bureau du 13 septembre 2004**

**Décision n° B-2004-2426**

objet : **Mandats spéciaux accordés à Mme la vice-présidente Nadine Gelas, M. le président Gérard Collomb et MM. les vice-présidents Jean-Michel Daclin et Pierre-Alain Muet pour une mission à New York, Montréal et Philadelphie (Etats-Unis et Canada)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des journées Jacques Cartier, une délégation conjointe ville de Lyon et Communauté urbaine, menée par monsieur le président, a été invitée à se rendre à Montréal (Canada) du 4 au 8 octobre 2004. A cette occasion, la délégation participera aux entretiens Jacques Cartier ainsi qu'à la Biennale d'art contemporain de Montréal.

Profitant de ce déplacement sur le continent américain, monsieur le président et monsieur le vice-président Jean-Michel Daclin se rendront à New York pour participer à l'assemblée générale constitutive de l'association des lyonnais de New York les 4 et 5 octobre, puis, les 8 et 9 octobre 2004, la délégation terminera son séjour par des rencontres à Philadelphie avec diverses institutions et responsables d'entreprises locales sur les politiques de développement économique.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de rajouter monsieur Reppelin, vice-président de la communauté urbaine de Lyon dans le titre et dans le quatrième paragraphe de la décision ainsi que dans le décide ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Accorde** un mandat spécial à madame la vice-présidente Nadine Gelas, monsieur le président Gérard Collomb et messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, Pierre-Alain Muet et Michel Reppelin pour une mission à New York et Philadelphie (Etats-Unis) et Montréal (Canada) du 4 au 9 octobre 2004.

**3° - Les frais** engagés pour la mission de madame la vice-présidente Nadine Gelas, monsieur le président Gérard Collomb et messieurs les vice-présidents Jean-Michel Daclin, Pierre-Alain Muet et Michel Reppelin seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,